



MEGARD & C^{IE} EDITEURS
ROUEN

COLONIES
FRANCAISES

PAR

A. DE LONGEVILLE



ROUEN

MEGARD ET Cie, LIBRAIRIES - EDITEURS

1881

SAINT-PIERRE ET MIQUELON

LE SOL ET SES PRODUITS

La France, dans le choix de ses colonies, a toujours eu en vue, semble-t-il, de dédommager ceux de ses enfants qui abandonnent son ciel doux et tempéré, par les merveilleuses richesses des terres tropicales.

Mais celle que nous avons à visiter aujourd'hui va nous mener vers l'extrême nord du continent américain, vers les sombres régions du pôle.

La vigie de notre navire fait entendre ce cri si ardemment attendu, si joyeusement accueilli au terme d'une longue navigation : Terre ! terre !

Mais en vain nos regards anxieux se promènent d'un point de l'horizon à l'autre. Pas de verdure, pas le moindre signe de vie; rien qui confirme l'annonce du matelot. Mais là-bas, tout là-bas, on aperçoit une masse sombre et élevée au pied de laquelle se brise en mugissant le flot furieux. Cette masse inculte et stérile, roche granitique aux cimes élancées, aux découpures bizarres, aux flancs grisâtres à peine égayés çà et là par quelques maigres sapins, c'est l'île Saint-Pierre, qui, avec celle de Miquelon, située un peu plus loin, constitue aujourd'hui toutes nos possessions de Terre-Neuve.

Ferons-nous connaissance avec nos voisins ? La tentative serait délicate, peut-être dangereuse. Sur les bancs de Terre-Neuve, nous ne trouverions, en effet, que des établissements anglais, c'est-à-dire nos successeurs dans ces parages, dont-ils nous ont dépossédés, et qui sont si mal intentionnés à notre endroit, qu'il faut toute la sévérité du gouvernement britannique pour les empêcher de faire éclater contre nous leurs sentiments hostiles.

Les bancs de Terre-Neuve, quoique stériles, sont néanmoins pour nous une source inépuisable de richesses.

Saint-Pierre étant la première des deux îles que nous ayons aperçue, examinons-la tout d'abord; aussi bien mérite-t-elle la primauté, en ce sens qu'elle est la plus importante.

Un premier coup d'œil suffit à reconnaître la nature de sa constitution géologique et son manque complet de fertilité. Un examen plus approfondi montre que sa forme est irrégulière, que ses côtes, coupées de dentelures bizarres, sont hérissées de falaises inabordables, parfois traversées de plages basses et accessibles.

Sa surface, de deux mille six cents hectares ⁽¹⁾, est formée de montagnes de hauteur inégale, mais dont la direction est invariablement du nord-est au sud-est. En général, ces montagnes sont formées de gigantesques blocs de roches nues et violemment déchirées. A de rares endroits cependant, on trouve une couche de tourbe épaisse de douze à vingt centimètres; c'est à la faveur de cette tourbe que croissent quelques pins rabougris. Quant à de la terre végétale proprement dite, ces régions infécondes n'en ont jamais produit; en revanche, les montagnes y recèlent du minerai de fer en quantité notable.

La dépression des éminences forme çà et là quelques petits vallons où sont ménagés des étangs naturels abondants en anguilles et en excellentes truites saumonées. La constitution physique de l'île et son peu d'étendue y rendent presque impossible l'existence d'une rivière; aussi, n'y voit-on que

¹ La circonférence de l'île Saint-Pierre est de vingt-six kilomètres.

des ruisseaux, minces filets d'eau en été et torrents impétueux en hiver... Mais entrons dans la rade de Saint-Pierre par la passe du sud-est.

Nous pouvons maintenant défier la plus furieuse de ces tempêtes qui sont si terribles dans les mers polaires. Garantie contre les flots du large par l'île aux Chiens qui lui sert de môle et d'abri, la rade de Saint-Pierre est un des meilleurs et des plus sûrs mouillages de ces régions; les dimensions lui permettent de contenir quarante grands bâtiments; quant au port, son entrée étroite et difficile n'admet que les bâtiments de moyenne dimension.

Le port de Saint-Pierre offre un aspect tout particulier. Au lieu d'être entouré de quais et d'habitations, il est borné dans tout son contour par des *grèves* ou *graves* et d'échafauds destinés à l'assèchement de la morue. Un peu au delà, on aperçoit le bourg de Saint-Pierre, seule agglomération d'habitations qui s'élève dans l'île; il s'étend depuis le pied d'une colline qui le protège contre la violence du vent d'est jusqu'à la mer qui le baigne du nord-ouest au sud-ouest. Il est plus long que large, et il a dans sa plus grande longueur environ un kilomètre. La construction uniforme de tous les édifices qui sont en bois, sauf la poudrière bâtie en pierres, lui donne bien qu'il soit soigneusement et régulièrement bâti, un aspect sombre et triste.

Saint-Pierre est entouré de six îlots, qui lui servent de dépendances; ce sont le grand et le petit Colombier, au nord-est, et, en avant de la rade, l'île aux Chiens, l'île aux Vainqueurs, l'île aux Pigeons et l'île Massacre.

L'île aux Chiens est le plus considérable de ces îlots. Il est couvert au nord-est de cabanes de pêche où, pendant la saison, une vingtaine de familles viennent s'établir et préparer les morues qu'elles ont prises. Il y existe une trentaine de grèves, dont les deux tiers au moins sont occupées chaque année.

Si, quittant la côte nord de Saint-Pierre, nous franchissons un bras de mer à peine large de quatre kilomètres, nous aborderons à la partie la plus méridionale de l'île de Miquelon.

Cette île formée, comme celle de Saint-Pierre, d'un roc granitique, a une superficie de dix-huit mille quatre cent vingt-trois hectares et une circonférence de cent dix kilomètres.

On y remarque le même sol aride, les mêmes aspects âpres et sauvages, avec cette différence cependant qu'au sein de cette aridité se montre un petit nombre de sites privilégiés, sortes d'oasis où se développent quelques cultures assez belles, telles que, par exemple, l'ancienne Langlade, dont la fertilité est due au cours d'un large ruisseau dit la *Belle-Rivière*. Les colons ont mis à profit, avec autant d'intelligence que de soin, ces dispositions favorables du sol; plusieurs fermes ont été bâties; une entre autres a été formée par le gouvernement.

Miquelon possède en outre, comme Saint-Pierre, des étangs poissonneux, des ruisseaux aux eaux délicieuses et salubres, du minerai de fer, une rade, un port, et, à l'extrémité de ce port, un bourg bâti en bois et distant de celui de Saint-Pierre d'environ quarante kilomètres.

Quelles que soient leur âpreté et leur peu d'étendue, les îles Saint-Pierre et Miquelon sont très précieuses pour la métropole, parce que, dans les mers lointaines où elles sont situées, ces îles sont le seul point où la France possède un établissement permanent qui puisse à la fois servir d'abri à une partie des navires que son commerce y envoie chaque année, de lieu de préparation pour les produits de leur pêche, et en quelque sorte d'entrepôt pour l'expédition directe d'une partie de ces produits dans les colonies françaises, où un débouché important leur est assuré.

Rudes et à demi sauvages comme le sol qu'ils habitent, les habitants de Saint-Pierre et Miquelon, descendants de nos premiers colons, sont de braves pêcheurs, de courageux enfants de la mer qui passent dans leurs barques le temps favorable à la pêche, et le reste du temps à terre, occupés à préparer, à sécher et à mettre en boucaut leurs morues. A peine s'aperçoivent-ils de l'aridité de leur

séjour. Absorbés qu'ils sont par la spécialité de leur industrie, ils ne songeraient probablement point à cultiver la colonie, fût-elle aussi fertile que les champs heureux des Antilles. Pourquoi, d'ailleurs, se plaindraient-ils ? Toute sévère qu'elle soit, cette nature ne fournit-elle pas et bien au-delà aux besoins de la population ? N'offre-t-elle pas à leur table le poisson si abondant et si délicat de ses étangs, d'excellent gibier aquatique, et assez de fourrage pour entretenir quelques vaches ? ... La mère-patrie envoie le surplus.

II

HISTOIRE ET COLONISATION

Quel est le peuple qui le premier a découvert et fréquenté les côtes orientales de l'Amérique du Nord ?

Cette question se débat depuis plusieurs siècles, sans qu'il ait été possible jusqu'ici de la résoudre d'une manière positive. Le seul fait certain, c'est que la France la première a fondé en ces parages des établissements permanents. Le plus ancien de ces établissements remonte à l'année 1525.

A cette date, un gentilhomme florentin, Jean Verrazani, qui, ayant mis ses talents maritimes et son courage au service de la France, avait obtenu les pleins pouvoirs du roi et lancé sa fortune sur l'océan Atlantique, touchait aux côtes du Labrador, après une traversée qu'avait rendue fort dangereuse et très incertaine le mauvais état de notre marine du XVI^e siècle.

Là, il reconnut une île sur laquelle il arbora le drapeau de la France en lui donnant le nom de *Terre-Neuve*, qu'elle a gardé depuis.

Le hardi navigateur paya de sa vie son heureuse audace; il fut massacré par les naturels du cap Breton.

Après sa mort, la France sembla oublier Terre-Neuve; toute idée d'utiliser cette découverte paraissait abandonnée, lorsqu'un navigateur de Saint-Malo, Jacques Cartier, en parcourant la baie de Saint-Laurent, fut frappé des avantages qui devaient résulter d'un établissement dans ces parages.

De retour en France, il engagea quelques compatriotes à le seconder dans son dessein, et, à leur tête, il reprit le chemin de Terre-Neuve. Il y arriva en 1535, et trouva un pays déjà français au point de vue des diverses appellations données aux principales parties des côtes que Verrazani avait explorées à peu près dans toute leur étendue.

C'était d'un bon augure; on se mit donc courageusement et joyeusement à l'œuvre.

L'établissement prospéra rapidement. Le nombre des Français - Bretons et Malouins - allait chaque jour en augmentant. Bientôt ils prirent possession de la baie de Plaisance, à l'extrémité méridionale de l'île. Favorisée d'une température plus douce, d'un sol moins aride, Plaisance méritait à tous égards la faveur que lui accordèrent dès lors les Français; et dès sa formation, il fut aisé de prévoir que ce nouvel établissement deviendrait bientôt une ville relativement importante et formerait le point central de nos possessions dans ces mers.

Sur ces entrefaites, quelques Anglais, stimulés par notre exemple et par nos succès, se fixaient sur la côte orientale de Terre-Neuve, entre le cap de Raze et la baie de la Conception.

Cependant, les colons français qui se livraient toujours exclusivement à la pêche de la morue voyaient avec une certaine inquiétude l'état stationnaire où restait cette industrie. Ils avaient réclamé sans résultat quelques encouragements, lorsque la protection de Henri IV vint apporter à nos pêcheries une extension inattendue.

A l'impulsion donnée par les arrêts et les ordonnances du bon roi, s'ajoutèrent les heureux effets de la colonisation française du Canada et de l'Acadie (aujourd'hui Nouvelle-Écosse). Dès lors, l'attention générale se porta de ce côté, et toutes les provinces maritimes de la France prirent part à l'exploitation de la pêche de la morue.

La majorité des colons de Terre-Neuve continua cependant à être formée de Malouins et de Bretons, qui s'attribuèrent presque exclusivement la pêche de la côte du *Petit-Nord*, depuis le cap Bonavista jusqu'à l'extrémité septentrionale de l'île.

Nous étions loin alors de l'unité nationale qui existe de nos jours, et les Malouins et les Bretons, bien qu'appartenant les uns et les autres à la France, se considéraient comme antagonistes plutôt que comme compatriotes. Les Malouins, étant en quelque sorte les fondateurs des premières pêcheries, revendiquaient le privilège de s'attribuer tels ou tels havres et d'en exclure les Bretons. Ceux-ci réclamaient contre ce qu'ils appelaient un abus, et prétendaient que le premier occupant avait droit pour la saison au point où il s'était établi. Ces contestations aboutissaient à de fréquentes querelles, qui dégénéraient souvent en combats, où coulait le sang et où parfois même succombaient de braves champions.

Il était urgent de mettre un terme à ces prétentions et à ces violences. Les notables de Saint-Malo se réunirent en 1640 en assemblée générale, et rédigèrent sur l'occupation des havres par les différents pêcheurs un règlement qui fut homologué par le parlement de Rennes, et immédiatement mis en vigueur.

Il y était dit que celui des patrons de navires « qui arriverait le premier et mouillera dans le havre du *Croc* ou *Petit-Maître*, serait *amiral de la pêche*, et en cette qualité, choisirait le havre qu'il jugerait à propos; qu'en conséquence, il serait tenu d'aller ou d'envoyer mettre à l'échafaud du *Croc* un registre ou tableau sur lequel il déclarerait le jour de son arrivée et le havre qu'il aurait choisi. De même et à mesure qu'ils arriveraient, les autres patrons de navires devraient, après avoir fixé leur choix, faire une déclaration semblable. »

Ces dispositions, qui, dans le principe, n'étaient obligatoires que pour les Bretons, furent, par arrêté du roi, appliquée à tous les sujets français allant faire la pêche à Terre-Neuve.

On ne tarda pas à apprécier en France tout l'avantage attaché à nos pêcheries de Terre-Neuve. Non-seulement, en effet, ces expéditions lointaines étaient inappréciables sous le rapport de la subsistance abondante et peu coûteuse qu'elles fournissaient au peuple, mais encore, question bien autrement importante, elles assuraient l'extension et le développement de la marine, pour le service de laquelle les longs voyages des pêcheurs de Terre-Neuve formaient d'excellents matelots.

Désireux de contribuer de tout son pouvoir, au développement de cette utile industrie, le gouvernement prodigua à ceux qui s'en occupaient les privilèges et les encouragements. Il en résulta pour nos établissements une heureuse période de succès et de prospérité.

Plaisance était devenue une fort jolie ville, où s'était établie une colonie stable, ne comptant pas moins de trois mille habitants. C'était la capitale de l'île où nous dominions en maîtres.

Mais, sur ces entrefaites, survint cette fameuse guerre de la succession d'Espagne qui devait si cruellement bouleverser l'Europe, et en particulier nous atteindre si profondément dans notre richesse coloniale et maritime.

Le traité d'Utrecht (1713) détruisit à tout jamais la prépondérance dont nous jouissions à Terre-Neuve depuis plus de deux siècles.

En effet, ce traité non-seulement assurait à l'Angleterre la possession de la majeure partie des établissements que nous avions fondés à Terre-Neuve, mais encore il lui attribuait un droit de

contrôle permanent sur les pêcheries que nous y conservions.

Le gouvernement français songea immédiatement à fonder au cap Breton, où Jean Verrazani avait été massacré deux siècles auparavant, un établissement qui pût compenser les pertes que nous venions d'éprouver.

Les premiers essais de colonisation faits en 1541 n'avaient eu aucun succès, et un parti assez puissant prétendait qu'une nouvelle tentative ne réussirait pas mieux; le gouvernement passa outre et il n'est pas à s'en repentir. On y transporta des colons et un matériel de toute sorte pour y asseoir une colonie stable. De plus, on y appela et on y accueillit généreusement ceux des habitants de l'Acadie ou de Terre-Neuve qui consentirent à s'y fixer.

En quelques années, l'île changea complètement d'aspect. Ce n'est plus ce cap Breton aux insulaires cruels et barbares, massacrant sans pitié l'étranger qui s'en approche; c'est l'île Royale avec ses quatre mille Français, avec ses mœurs françaises, ses villes françaises, avec ce mouvement et ces fêtes qui rappellent sans cesse la métropole.

Oui, c'est bien la France, transportée comme par enchantement au milieu des mers septentrionales. Ici, c'est le fort Dauphin; là, Louisbourg; plus loin, le port Toulouse... A côté, l'île Saint-Jean, l'île de la Madeleine, l'île Madame, l'île de Scutary. Dans tous ces lieux notre langue nationale vient frapper mélodieusement l'oreille; partout ce sont des compatriotes qui se serrent cordialement la main; partout enfin on rencontre cette politesse aisée et gracieuse, cette urbanité parfaite et inimitable qui, à cette époque surtout, étaient le caractère distinctif et l'apanage exclusif de la nation française.

Comme leurs prédécesseurs, les colons de Terre-Neuve, les colons de l'île Royale appliquèrent tous leurs efforts à la pêche de la morue. Louis XV les favorisa de tout son pouvoir, continuant et même augmentant en leur faveur les franchises, exemptions et privilèges accordés de tout temps aux pêcheries de Terre-Neuve.

L'île Royale et ses dépendances étaient donc en pleine prospérité, lorsque les suites de la guerre vinrent compromettre et presque anéantir nos intérêts dans les régions polaires.

Les Anglais s'emparèrent, en 1743, de nos établissements, qui restèrent en leurs mains, jusqu'au jour où le traité d'Aix-la-Chapelle nous les rendit (1749).

En parlant des dépendances de l'île Royale, nous avons nommé tout à l'heure l'île Saint-Jean. C'est là que nous prions nos lecteurs de nous accompagner.

En voyant l'Acadie passer définitivement à l'Angleterre, les Français qui y étaient établis quittèrent pour la plupart une terre qui, n'obéissant plus à la métropole, cessait d'être pour eux une patrie.

Les uns allèrent se fixer au Canada, d'autres rentrèrent en France, quelques-uns transportèrent leur foyer dans les îles du golfe Saint-Laurent. Parmi ces dernières, un groupe assez nombreux de cultivateurs, frappés de l'apparence de fertilité qu'offrait l'île Saint-Jean, vinrent s'y établir et entreprirent d'en défricher le sol.

Les heureux résultats qu'ils obtinrent ne tardèrent pas à attirer l'attention du gouvernement français, qui projeta d'y établir une exploitation agricole sérieuse. Les événements de 1743 avaient détourné de ce plan les pensées de la France; le traité d'Aix-la-Chapelle les y ramena.

Il suffit d'ailleurs à l'Etat de prêter un appui et d'accorder certains droits à la colonie, déjà existante, comme par exemple le privilège d'approvisionner l'île Royale. Grâce à cet appui, le nombre des colons atteignit rapidement le chiffre de quatre mille, tous cultivateurs intelligents, habiles et laborieux.

Sûrs de trouver à Saint-Jean les approvisionnements qui leur étaient nécessaires, les habitants de l'île Royale et des îles adjacentes s'adonnèrent exclusivement à la pêche, qui dépassa bientôt en importance le chiffre qu'elle eût jamais atteint.

Si donc nous avons à souffrir dans notre dignité et notre orgueil national de la perte de Terre-Neuve, nous avons su du moins nous en dédommager sous le rapport des intérêts pécuniaires. La guerre de Sept-Ans arrêta soudain cette prospérité, et la paix qui la termina ne lui fut pas moins funeste.

De même que le traité d'Aix-la-Chapelle nous avait enlevé l'Acadie et Terre-Neuve, la paix de Paris (1763) nous fit perdre, au profit de l'Angleterre, le Canada et nos colonies du golfe Saint-Laurent.

Dès lors il ne resta plus à la France que les deux îles rocheuses et infertiles qui constituent en ce moment encore notre colonie de Terre-Neuve, Saint-Pierre et Miquelon. Encore nous furent-elles laissées sous la condition expresse de ne point les fortifier, de n'y établir d'autres bâtiments civils que ceux qu'exigent les nécessités et la commodité des pêcheurs, et de n'y entretenir au plus qu'une garde de cinquante hommes pour la police de la pêche.

En dehors de la possession de Saint-Pierre et Miquelon, le traité de Paris nous conserva les droits de pêche et de sécherie que nous avait garantis le traité d'Utrecht, et nous concéda de plus la faculté de pêcher dans le golfe de Saint-Laurent, à trois lieues des côtes anglaises, et en dehors du golfe, dans les parages du cap Breton, à la distance de quinze lieues.

Quelque restreints que soient ces possessions et ces droits, comparés à ce que nous possédions autrefois, les parties de ces parages restées ouvertes à notre industrie constituent néanmoins une véritable richesse coloniale.

Les côtes de Terre-Neuve où nos navires ont le droit d'aborder comprennent plus de quarante havres susceptibles de recevoir au moins deux mille six cents bateaux ou chaloupes, et la pêche peut y produire annuellement quatre fois plus de morues que n'en consomment la France et ses colonies.

Saint-Pierre et Miquelon, bien que dégarnis de forteresses et de garnisons, offrent un lieu de relâche sûr et avantageux aux bâtiments de commerce et aux vaisseaux de guerre. Leur territoire contient de nombreuses grèves, et fournit en abondance de l'eau douce et excellente dont peuvent s'approvisionner les équipages.

La guerre de l'indépendance de l'Amérique, et plus tard les guerres de la République et de l'Empire, amenèrent pour nos pêcheries de morue, comme pour toutes nos autres industries coloniales, les plus tristes perturbations.

Les divers gouvernements qui se sont succédé en France ont entouré de la plus louable sollicitude nos établissements de Terre-Neuve, que menaçaient sans cesse des empiètements respectifs et de fréquentes querelles entre les maîtres de l'île et nos marins.

D'après une convention conclue le 14 janvier 1857 entre la France et la Grande-Bretagne, sur la partie nord-est et nord de l'île, le privilège des Français est déclaré exclusif. Pour la côte ouest, il y a compromis. Les Anglais obtiennent un droit de concurrence sur une partie, un droit exclusif sur le reste. En retour d'un tel abandon, les Français sont appelés à participer à la pêche dans le détroit de Belle-Île et sur la côte du Labrador, ainsi que sur les côtes inoccupées du nord de Belle-Île. Ils peuvent en outre acheter l'appât aux pêcheurs anglais, et, en cas d'insuffisance, y pourvoir eux-mêmes; pêcher enfin, pendant la saison comprise entre le 5 avril et le 5 octobre, toute espèce de poissons, et couper du bois conformément aux stipulations des précédents traités.

Il nous reste maintenant à raconter l'historique et à esquisser le tableau de ces pêcheries mêmes.

III

PÊCHEURS ET PÊCHERIES DE TERRE-NEUVE

Le Pays basque, la Bretagne, la Normandie et la Flandre fournissent la majeure partie des pêcheurs de Terre-Neuve. Nous empruntons à un remarquable travail contemporain les portraits que nous allons dessiner ici ⁽²⁾.

Le goût des Basques pour la mer et la pêche a résisté aux épreuves qui ont frappé leur pays. C'est dans les trente communes du pays de Labourd et dans quelques cantons de la Biscaye espagnole, que les armateurs de Bayonne et de Bordeaux, et quelquefois même des ports les plus éloignés, recrutent leurs matelots, qui se montrent dignes de l'antique réputation de leur race.

Les Basques sont entreprenants et intrépides, d'une adresse et d'une agilité proverbiales; sobres, subordonnés comme des gens pour qui la discipline est une vieille tradition. Toutefois, leur tempérament méridional, qui brille par un vif entrain, ne résiste pas avec la même énergie au découragement. La morue est la fortune du pays basque; il est tel village auquel elle rapporte chaque année plus de 20,000 fr.

Les Bretons mêlés aux Basques à Terre-Neuve y sont devenus leurs associés et souvent leurs parents par alliance. Dans leurs ports, les armements ont pu se continuer depuis trois siècles sans autre cause d'interruption que la guerre. Aussi notre temps trouve-t-il les Bretons fidèles à leur antique industrie. Dans les cinq départements formés de la Bretagne, la grande pêche est pour une douzaine de ports une branche considérable, quelquefois la branche la plus importante, de spéculation et de fortune.

Au premier rang se placent Saint-Malo, Saint-Servan, Saint-Brieuc, Paimpol, Binic. D'une activité résolue, quoique réservés et graves, excellents pêcheurs quand ils sont sobres, très-soumis dans leur service, de sang-froid dans le danger, les Bretons sont toujours un des meilleurs types de bon marin.

La Normandie compte aussi sur la Manche plusieurs ports qui expédient à Terre-Neuve: Dieppe, Fécamp, Grandville surtout, qui doit à ce genre d'armement son renom et sa richesse. Comme les Bretons, les Normands sont de solides matelots, à toute épreuve au plus fort du danger, mais moins sobres, plus enclins aux plaintes et à la nostalgie.

Entre tous les Normands, les Dieppois sont des marins d'élite, beaux, grands, forts, très-disciplinés à bord bien que d'un maniement difficile à terre, avec plus de ressort en bien comme en mal. Dans ces natures douées d'initiative revivent dignement les navigateurs qui ouvrirent à la France la noble carrière des lointaines aventures de mer, en allant, dès le XIV^e siècle, recueillir l'ivoire et l'or à la côte occidentale d'Afrique. Leurs aïeux prirent une grande part à la colonisation du Canada, où se perpétuent encore les familles originaires de la Normandie, avec les lois et les coutumes, les habits et le langage de leur patrie, un milieu de villages, de vergers et de cultures qui leur représentent au delà des mers et sous une autorité étrangère, la France toujours chère à leur cœur.

Mais tous ces marins, quels que soient leurs mérites, sont peut-être dépassés par les Flamands, admirable race de pêcheurs aussi braves qu'habiles, qui seraient parfaits si l'abus des boissons enivrantes ne compromettait trop souvent leur subordination.

Nous ne les devons pas comprendre cependant parmi les populations qui exploitent Terre-Neuve, parce que Gravelines et Dunkerque, qui sont les principaux ports d'armement de la région

² *Les Colonies et la Politique coloniale de la France*, par M. Jules Duval.

flamande, dirigent leurs navires vers l'Islande.

Sous ces âpres latitudes, sur des mers toujours tourmentées par les vents et les courants, souvent bouleversées par les tempêtes, les navires passent six mois au large, sans voiles, entre ciel et eau, à chaque instant menacés d'être bloqués par les glaces, brisés par leur choc, et de sombrer dans l'ouragan. Là se forment des hommes de mer incomparables, durs et souples comme l'acier.

Dans tous les pays de pêche, l'apprentissage de ces qualités se fait de bonne heure. Dès l'âge de douze ans l'enfant monte comme mousse, d'abord sur un bateau de pêche côtière, puis sur un navire terre-neuvien, qui est tenu d'embarquer un mousse par dix hommes d'équipage. A seize ans, il passe novice et continue son rude métier. Il atteint sa vingtième année, familiarisé avec la mer et toutes ses fatigues, fortement préparé à de nouvelles épreuves. Enrôlé alors sur les navires de l'Etat, le jeune marin devient un fin matelot, habile à toutes les manœuvres, plié à la discipline, instruit par l'enseignement du bord et par les lointains voyages, dominé par le sentiment du devoir envers la patrie, pour laquelle il est prêt à dépenser sa vie à tout instant sans mesure et sans regrets.

Après trois ans de service public, rendu à la liberté et au pays natal, il songe à se marier. Puis, à la première occasion, il s'engage au commerce sans jamais demander au capitaine où on le mènera, mais ce qu'il gagnera. La destinée le ramènera-t-elle à Terre-Neuve, il recommence ses voyages comme ses labeurs avec plaisir, et les renouvelle jusqu'à ce que l'Etat le réclame de nouveau. A sa libération définitive, notre pêcheur est un matelot accompli, un des hommes les mieux trempés que la société connaisse, au niveau de tous les devoirs par son courage et sa force; unissant à un degré supérieur l'élan au sang-froid, l'attaque hardie à la résistance passive. Il sera également propre au cabotage et au long-cours, au commerce et à la guerre; mais la grande pêche conservera ses préférences. Il s'y engagera tous les ans jusqu'à ce que les capitaines ne veuillent plus de lui.

Alors il descendra tranquillement le second versant de la vie, se livrant pendant quelques années encore à la pêche sur la côte, puis redevenant simple pêcheur à pied sur le rivage. Enfin, retenu au logis par les ans et les infirmités, il réparera les filets et les lignes, excitant les vocations naissantes par le récit de ses aventures qu'il n'a garde d'amoindrir.

Les capitaines s'appliquent à recruter des équipages de même province et parlant la même langue. Quand l'idiome d'une seule province domine seul à bord, le bon accord est plus assuré, la surveillance moins difficile, les ordres mieux exécutés. Cependant le pays basque et la Bretagne ont un excédant de population dont profitent les armateurs normands et flamands. Les contrats d'engagement, fixés par des règles séculaires, consacrent un principe de justice qui pourrait trouver sa place dans bien d'autres entreprises. Ils stipulent toujours, outre la nourriture, un minimum de salaire qui est payé avant l'embarquement et une part éventuelle dans le produit de la pêche; toutefois cette part de pêche est toujours achetée par l'amateur à un prix fixé d'avance, ce qui traduit en argent l'entière rémunération du travail. On estime que le lot d'un matelot varie, dans une moyenne campagne, de 800 à 1,200 francs fr.

Dans les ports qui prennent une large part à la pêche de la morue, le départ a lieu à la même heure et offre un spectacle solennel.

Les matelots accourent d'un pas ferme, comme il convient à des gens résolus, plus préoccupés du succès qui les attend que des soucis qu'ils laissent après eux. Ils sont suivis jusqu'au pont du navire par les mères, les épouses et les filles, qui marchent, non pas éplorées, avec des cris et des larmes indignes de leur courage, mais tristes et gravement recueillies, se demandant avec anxiété si la mer n'engloutira pas encore une fois quelques victimes comme les années précédentes !...

Cependant, le signal est donné; la flottille s'avance vers le large, portée sur le jusant de la marée, et les regards, les adieux, les bénédictions du cœur et de la main suivent jusqu'au bout de l'horizon ces navires qui déploient au vent leurs blanches voiles; trois-mâts, bricks, goélettes rivalisent d'ardeur pour fendre les eaux de leur proue à la fois amincie et renforcée.

La traversée sera longue, car huit cents lieues séparent la France de Terre-Neuve. Elle sera pénible; mais la prière du soir chantée en commun fortifiera les cœurs à la fin de chaque journée de rudes manœuvres. Quatre semaines environ après le départ, si l'on a échappé aux glaces et aux tempêtes, un air plus tiède et les traînées écumeuses des brisants annoncent l'approche des terres.

Une atmosphère chargée de brouillards entoure les navires et retiendrait à distance les nouveaux venus; mais les vétérans savent qu'entre les brumes du large et la côte se trouve souvent une zone lumineuse bien dégagée; ils s'avancent sans crainte, et, selon leur destination, arrivent à Saint-Pierre ou à Terre-Neuve.

Les procédés de pêche diffèrent suivant les stations au Grand-Banc. Le navire qui doit passer de longues semaines en mer jette une ancre et détache des chaloupes qui se mettent isolément en quête du poisson. Chacune d'elles laisse tomber deux lignes, qui se fixent au fond par un grappin et supportent cinq ou six mille hameçons. Chaque matin, les lignes sont relevées et le butin porté sur le pont du navire.

A Terre-neuve, les navires restent au mouillage et envoient au large, dès le point du jour, des barques faire la pêche suivant divers procédés, parmi lesquels les plus usités sont la seine et la ligne à la main. La morue se presse quelquefois autour de la barque en troupes si serrées, qu'on peut la faucher, c'est-à-dire l'atteindre et l'enlever au moyen de lignes armées de crocs, sans autre appât qu'un simulacre de poisson en métal.

De la main du pêcheur, la morue passe dans celle du décolleur, qui détache la tête: le chirurgien du bord cumule d'ordinaire ces fonctions avec les soins médicaux de l'équipage; puis elle est habillée c'est-à-dire ouverte et préparée. D'autres mains la saupoudrent de sel et l'empilent. Pour la morue verte, on s'en tient là. Pour la morue sèche, qui doit supporter une longue conservation, on ajoute la salaison et la dessiccation sur les grèves ou sur des étendages mobiles, soit à Terre-Neuve, soit à Saint-Pierre, soit même en France après le retour.

L'été tout entier s'écoule dans ces rudes et quotidiens travaux, que vient trop souvent troubler la nouvelle de quelque malheur. Le marin, bon, généreux, dévoué à ses frères, court au premier signal de détresse. La fraternité des cœurs fait taire aussitôt les rivalités de race, de langue, de province; et si les efforts ne réussissent pas toujours, jamais du moins on ne peut en accuser l'égoïsme et l'indifférence des compagnons de pêche.

On ne saurait imaginer les spectacles charmants et grandioses que la nature déploie sous les yeux des pêcheurs de Terre-Neuve. En ces latitudes, dans les longs jours d'été, les crépuscules du soir se fondent par des nuances limpides avec l'aube du matin. Durant les nuits sans brume, l'azur du ciel resplendit et les étoiles brillent avec un éclat qui rappelle les nuit tropicales. Sur les brumes elles-mêmes s'allongent mystérieusement les fantômes du mirage, nouveaux sujets d'étonnement. Des aurores boréales, presque quotidiennes, illuminent le firmament d'arcs éblouissants ou d'aigrettes flamboyantes. Au lever et au coucher du soleil, les montagnes de glace, comme de gigantesques pyramides, se colorent de vifs rayons, et de noires ombres. Sur la mer, des myriades d'insectes et de poissons allument un incendie de leurs reflets phosphorescents. Les grands souffleurs animent la scène par les colonnes d'eau qui jaillissent bruyamment de leurs événements, et les poissons de toutes tailles par leurs ébats.

Et ainsi, sous ces froides zones que nous nous figurons vouées à l'immobilité de la mort, la vie circule dans les airs et dans les eaux, pleine d'ardeur, irisée par mille feux, égayée par les jeux de la nature. Partout la création vibre et palpite, racontant la gloire du Créateur des mondes!

L'été s'achève, et l'automne, court prélude de l'hiver, fermera bientôt par des chaînes de glaces les mers de Terre-Neuve. Venus ensemble, les navires s'en vont isolément, selon que leur cargaison est complète. Les vents de nord-est, qui ont tant retardé l'arrivée, hâteront le retour; en douze ou quinze jours on mouillera au port. Voilà pour l'équipage des navires de pêche.

Quant à nos colons de Saint-Pierre et de Miquelon, rentrés, après le travail de l'été, dans leurs maisons de bois, où l'exemple des anglais a fait pénétrer le confortable et une chaude température, ils y conjurent l'ennui qui accompagne l'oisiveté de la morte saison par des festins et des danses; ils ont soin, toutes les fois que le temps le permet, de rompre la monotonie de ces tranquilles plaisirs par des excursions sur les montagnes, la pêche de l'éperlan dans les lacs, des courses en traîneaux tirés par des chiens. Enfin, au risque d'être ensevelis par les *poudrins*, tourbillons de neige aux aiguilles acérées et pénétrantes, les chasseurs courent après les animaux à fourrure: renards, loutres, rats musqués, dont les races ont résisté à trois siècles d'extermination.

Aux premières brises printanières qui soufflent du sud, la ruche humaine de ces froides colonies, engourdie par un long chômage, s'éveille et s'agite; les hommes courent aux agrès pour les réparer, aux bateaux pour les remettre en état et à flot, aux grèves pour les nettoyer, dans les anses de Miquelon pour y faire provision d'un appât connu sous le nom de *coque*. Les regards et les cœurs se tournent vers l'Orient, où brilleront bientôt, comme de blanches étoiles, les premières voiles de France. Elles arrivent en mars, et le cycle des travaux recommence.

Rouen. — Imp. MEGARD et C^e, rue Saint-Hilaire, 136.

*

Note du copieur :

Cet article fait partie d'un livre édité en 1881, sous le titre « Colonies françaises » et divisé en 8 chapitres :

- | | |
|---|--------------------|
| 1. – <i>Le Sénégal</i> | <i>pp.</i> 5-30 |
| 2. – <i>Établissements français dans l'Inde</i> | <i>pp.</i> 31-51 |
| 3. – <i>Saint-Pierre et Miquelon</i> | <i>pp.</i> 52-73 |
| 4. – <i>La Guyane française</i> | <i>pp.</i> 74-99 |
| 5. – <i>Les Antilles françaises</i> | <i>pp.</i> 100-138 |
| 6. – <i>Madagascar</i> | <i>pp.</i> 139-187 |
| 7. – <i>Ile de la réunion</i> | <i>pp.</i> 188-216 |
| 8. – <i>Établissements français en Cochinchine.</i> | <i>pp.</i> 217-223 |
